



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la limitation de vitesse à 50 km/h de la rue Arthur Hardy

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 21 décembre 2021, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la limitation de vitesse à 50 km/h de la rue Arthur Hardy entre le chemin de Lauzelle et l'agglomération de Wavre.

Ledit règlement est déposé au service du Secrétariat général et publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 26 janvier 2022

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET